



Mme la Présidente,

Nous sommes réunis ce jour dans le cadre de votre premier CDAS à la DDFiP du Pas-de-Calais, pour étudier de nombreux sujets sensibles :

- Le bilan des crédits d'action locale,
- La restauration collective ;
- L'aide à la parentalité ;

alors que le budget de l'action sociale ministérielle vient d'être sérieusement amputé à l'issue du projet de loi de Finances pour 2016.

Après les suppressions d'emplois, les restructurations de services, le blocage de la valeur du point d'indice et des rémunérations, l'effondrement des promotions internes, les Ministres s'attaquent à l'action sociale, jusqu'alors préservée.

Pour les Fédérations syndicales, c'est un exemple supplémentaire de l'instrumentalisation de la contrainte budgétaire au nom de l'exemplarité des Ministères économiques et financiers dont les agents font une fois de plus les frais.

Nous ne pouvons accepter l'amputation du budget de l'action sociale de 28 millions d'euros sans compter la réserve de précaution et autres gels. Nous n'acceptons pas l'annulation de la subvention 2016 à l'association ALPAF. Cela démontre le peu d'intérêt que les Ministres portent sur la question du logement alors qu'elle demeure une préoccupation majeure pour les agents et en particulier ceux en première affectation.

L'avenir d'une action sociale construite depuis 1989 par et pour les agents est remis en cause ainsi que toutes les prestations dont ils peuvent bénéficier.

Par là même les Ministres ne font aucun cas des besoins des agents en prenant une décision budgétaire inique. Par ailleurs, les Fédérations des Finances font le constat d'une absence totale de dialogue social, tant de la part des Ministres que du Secrétariat Général.

En réduisant les subventions, les MEF cherchent à asphyxier les associations et à réduire de fait les prestations au bénéfice des agents.

Avec un tel budget de pénurie :

- quel avenir pour les prestations d'action sociale ?
- quel avenir pour les colonies de vacances EPAF ?
- quelles seront les propositions de vacances familles ? Que les familles ne puissent plus s'offrir des vacances à moindre coût, ce n'est visiblement pas la préoccupation des Ministres.
- quel avenir pour les prestations logement quand la subvention à l'ALPAF est supprimée ?
- quel avenir pour la restauration collective et l'AGRAF en particulier ?

En 2015, nous avons assisté à une véritable spoliation de 2 millions d'euros au détriment de l'association ALPAF.

En 2015 également, les MEF ont dépouillé, sans la moindre concertation, de 2 millions d'euros les associations en leur facturant les loyers de sièges qu'elles n'avaient pas choisis.

Les MEF ont pris une décision sans précédent à l'action sociale, celle de réduire de façon drastique son budget. Toutes ces mesures ont été prises unilatéralement, avec le plus grand mépris pour les agents.

Si les CDAS ne verront pas leur dotation changée en 2016, la prise en charge des coins repas et les passations de marchés publics nationaux ou régionaux, se traduisant par des augmentations conséquentes des coûts, seront des prestations minorées pour les agents. Nous refusons que Bercy et ses agents soient sacrifiés sur l'autel de l'exemplarité de l'austérité. Dans ce contexte, quelle structuration pour l'action sociale alors qu'on assiste chaque année à environ 15 suppressions de postes ? A la veille de la nouvelle élection d'un Délégué à l'Action Sociale dans notre département du Pas-de-Calais nous serons particulièrement vigilants au calibrage de l'équipe locale de délégation. D'autant que la dématérialisation de certaines prestations (demandes de prêts, inscription aux colonies...) sera sans nul doute un argument utile au Secrétariat Général pour réduire les équipes des délégations.

La réalité des chiffres annoncés par les Ministres a délibérément été masquée aux organisations syndicales dans un total mépris, encore une fois, du dialogue social. Le Secrétariat Général a tenté de brouiller les titres en faisant état d'un budget de 155 millions d'euros mais en omettant de préciser qu'il incluait celui de la santé et de la sécurité au travail.

Au niveau du Pas-de-Calais, à la demande des organisations syndicales, le groupe de travail restauration collective, longtemps demandé, a enfin organisé le 3 décembre dernier en présence de la plupart des Présidents d'association des restaurations collectives du département.

Si une augmentation de 1€ du titre restaurant a été accordée en 2015 aucune baisse des tarifs de la restauration n'est envisagée, aucune nouvelle structure de restauration n'est programmée, aucune amélioration des prestations n'est à l'ordre du jour, l'augmentation de l'indice (466) permettant d'obtenir la subvention interministérielle d'un montant de 1,22€ est loin d'être à l'étude alors qu'elle est fortement attendu des agents.

Nous sommes également inquiets du versement particulièrement tardif des participations financières pour frais fixes de personnels de droit privé. Ces subventions devraient être versées aux associations en début d'année pour leur permettre de payer le salaire du personnel mis à disposition par les traiteurs, or en 2015 elle ne leur a été allouée qu'en août. Comment gérer au mieux un budget si sensible et que de responsabilité pour nos agents gestionnaires bénévoles ? Nous exigeons pour 2016 que cette subvention soit reversée en temps et en heure et dans sa totalité dès le début de l'année aux associations de restauration collective afin de leur éviter une avance de trésorerie parfois impossible à réaliser.

Pire, la fermeture de très petites structures de restauration est en marche sans pour autant que soit prévu l'attribution du titre restaurant sauf pour les agents qui fréquentaient de manière habituelle la structure. Quel sera l'avenir de la cantine de Lillers déjà en difficulté (11 rationnaires jours dont 6 finances) suite à la nouvelle restructuration dernièrement annoncé par notre DDFiP (absorption du SIE de Lillers par le SIE de Bruay) ? D'autant que le taux d'accès des agents à une structure de restauration collective dans notre département est déjà faible (environ 40%).

Pour conclure sur ce point, il semble que l'ensemble des membres du groupe de travail relatif à la restauration collective dans le département ont été satisfaits de cette réunion et demandeurs d'une pérennisation. Aussi, en raison de la complexité d'une telle mission, exercée seul, et qui demande une implication personnelle souvent au-delà des crédits d'heures alloués nous demandons que soit organisé au moins une fois par an un groupe de travail propre à ce sujet en présence des Présidents d'association, des trésoriers si besoin, des membres de la Délégation et des membres du CDAS.

Enfin, si le budget dédié à la petite enfance augmente c'est uniquement dans le but d'honorer le CESU « aide à la parentalité » désormais accessible sur l'ensemble du territoire pour autant aucune réservation de nouveau berceau n'est à priori attendue ou à la marge. Le parc actuel de berceau est insuffisant pour faire face aux besoins et surtout pour œuvrer à la promotion de l'égalité femmes/hommes !

L'action sociale mérite mieux et plus de considération compte tenu des besoins croissants des agents en la matière, d'autant plus dans ces périodes de restructurations et de réformes intenses. Cela exige que les alertes et les revendications des OS soient davantage écoutées, entendues et que leurs représentants soient respectés car à travers eux c'est la parole et les besoins des agents concernés qui vous sont remontés.

Le budget doit être à la hauteur des besoins et ne pas se limiter à l'existant, puisque les ministres annoncent « leur forte implication en matière d'action sociale » qu'ils le prouvent à toutes et tous !

Pour toutes ces raisons et dans la continuité du mouvement syndical de ces derniers mois nous ne siégerons pas à la séance du 14 décembre 2015.

**L'action sociale est un droit pour tous les agents.
Si l'action sociale a un coût, elle n'a pas de prix !**